

# Fermeture du collège du Val de Vire : la procédure juridique lancée

On en parlait ces dernières semaines. Cette fois, c'est lancé. Vendredi 10 février, le collectif contre la fermeture du collège du Val de Vire a eu confirmation, via son avocate, du dépôt de son dossier devant le tribunal administratif de Caen. La procédure se compose de deux démarches.

## Le personnel en souffrance

Il y a celle du collectif qui porte sur la remise en cause de la double sectorisation mise en place par le conseil départemental. « **Nous attaquons sur le fond, car la double sectorisation ne peut être mise en place que pour des raisons de mixité sociale et ne peut pas se justifier uniquement sur des raisons démographiques, comme c'est le cas pour nous** », explique Nathalie Michaux, enseignante et membre du collectif. L'autre démarche est portée par le syndicat Sud Education qui estime que le collège est un service public mis à mal pour le public, mais aussi pour le personnel qui souffre de la façon dont a été menée l'annonce de la fermeture en septembre dernier.

Cette démarche va prendre du temps. "**On nous a parlé d'environ 8 mois et donc le procès arriverait trop tard. C'est pourquoi, notre avocate a demandé une mesure d'urgence qui est le référé-suspension afin de demander au juge de suspendre la décision de double sectorisation, le temps que l'affaire soit tranchée sur le fond**", ajoute Nathalie Michaux.

## "Le temps presse"

Au début du mois de mars, le tribunal administratif doit donner sa réponse quant à la recevabilité du référé-suspension. "**Le temps presse, car nous savons que les parents des écoliers de CM2 des trois écoles de secteur vont être sollicités pour des réunions en vue des inscriptions pour la rentrée prochaine. Les inscriptions dans les collèges commenceront en mai**", ajoute un autre membre du collectif.

Dans la coulisse, le collectif continue de collecter des fonds pour payer l'avocate. "**Nous avons également fait une demande de subvention auprès de Vire, mais il est encore trop tôt pour savoir si nous l'aurons ou pas**".

Les membres du collectif sont plus que jamais motivés. **"Nous avons également l'espoir que grâce à ces actions en justice, nous ayons accès à l'étude de l'Insee sur laquelle s'appuie le département pour prévoir 165 élèves en 2028, car nous ne l'avons jamais vue. Nous voulons également voir les plans des nouveaux travaux engagés sur le collège Maupas pour accueillir les élèves supplémentaires".**

Isabelle INNOCENTI



Vendredi 10 février, le collectif contre la fermeture du collège a eu la confirmation du dépôt de son dossier devant le tribunal administratif de Caen.